49

FCh

CIRCULAIRE AU CLERGÉ,

DONNANT LE SUJET DES CONFÉRENCES DE L'ANNÉE.

STE. ROSE, le 10 Juin 1861.

MONSIEUR,

La question à discuter, cette année, dans les Conférences Ecclésiastiques, sera celle-ci :

" Quels sont les moyens à prendre, pour que le tarif des droits casuels, qui se " perçoivent pour certaines fonctions sacrées, soit uniforme dans toutes les paroisses ?"

Cette question est toute pratique, et sera une des conséquences à tirer de nos Conférences de l'année dernière. Vous en sentez toute l'importance, et vous apercevez d'avance ses incalculables résultats. Aussi, allez-vous y donner votre plus sérieuse attention.

Veuillez bien tenir votre première Conférence, avant le 25 Juillet, et y nommer un député qui soit chargé de faire connaître l'opinion de votre Archiprêtré là-dessus, dans une assemblée qui se tiendra, à l'Evêché, le jour de la St. Jacques, entre la Messe et les Vêpres, sur ce grave sujet. C'est le seul moyen que j'aie, cette année, de m'entendre avec vous, pour pouvoir fixer mon opinion sur cette sérieuse question. Votre seconde Conférence aura lieu, après que vous aurez reçu le procès-verbal de cette assemblée, tenue à l'Evêché.

Je laisse à chaque Conférence le choix des questions liturgiques, qui pourront l'intéresser davantage. Ces questions pourront être, à raison de leur importance, le sujet d'un nouveau supplément.

Le 10e Chapitre de St. Matthieu, dans lequel Notre Seigneur nous trace un si beau réglement de vie, fournira à quelqu'un de la Conférence un beau sujet de glose. Dans tous les cas on en fera le sujet de la lecture à table. Le ch. 5 du I Liv. de l'Imitation *De lectione Sanctorum Scripturarum* terminera avec fruit le repas.

Je suis bien cordialement,

Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

✠ IG. ÉV. DE MONTRÉAL.